

Auteur : Sylvia BARON - Date de publication : 12/12/2016 - Rubrique : Dépêches - © dechetcom.com 2016

## Pollutec : les VHU ont reçu les honneurs...



► Directive européenne de l'an 2000 oblige, depuis le 1er janvier 2015, 95% de la masse de chaque VHU doivent être réutilisés, recyclés ou valorisés, dans cet ordre de priorité. En 2014, la France parvenait à un taux moyen de 91,3% (contre 80% en 2010), une donnée qui sera revue à la hausse dès que les chiffres 2015 auront été confirmés. Ce qui sous entend que des professionnels travaillent et ô combien, sur le terrain. Le dernier salon Pollutec a permis de mettre un certain nombre de ces entreprises sous le feu des projecteurs : le CNPA a en effet été primé, tandis que 11 entreprises ont reçu un trophée...

◆ A quelques semaines de l'entrée en vigueur de la loi sur la transition énergétique, le magazine Auto Recyclage a récompensé le 1er décembre dans le cadre de Pollutec, la salon servant d'écrin à cette manifestation depuis 6 ans, des entreprises du secteur VHU en fonction de leur performance environnementale, tandis que deux jours auparavant, c'est le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) qui s'est vu honoré, à Pollutec également...

↳ Lors de la cérémonie de remise de prix qui s'est tenue en présence de François-Michel Lambert et Laurence Ville-Gentile, respectivement Président et Déléguée générale de l'IEC, le CNPA s'est en effet vu remettre le trophée de l'Economie Circulaire dans la catégorie « Enseignement » pour la licence OMSA (Organisation et Management des Services de l'Automobile) parcours « Recyclage et valorisation des VHU »...

« Le CNPA est fier de recevoir ce trophée de l'Institut de l'Economie Circulaire qui représente un formidable outil de communication pour tous les futurs étudiants qui souhaiteraient démarrer une carrière dans le recyclage et la valorisation des VHU grâce à la licence OMSA. Ce cursus, présent dans notre Pacte de Mobilité, complète utilement notre offre de formation globale et répond aux besoins d'adaptation des entreprises », a immédiatement déclaré Francis Bartholomé, Président national du Conseil.

Créée conjointement entre l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) et le CNPA, cette licence a pour objectif de former les futurs managers de centres VHU agréés et de répondre aux évolutions juridiques, économiques et structurelles du marché de la pièce de réemploi. Elle est à ce jour la seule formation dans l'automobile de type management (Bac +3) où la pièce de réemploi a une place centrale.

Actuellement dispensée à l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée (UPEM), la licence OMSA parcours « Recyclage et valorisation des VHU » a connu sa première promotion d'apprentis en 2014. En 2016, 4 jeunes ont rejoint cette formation et ont intégré des centres VHU agréés en alternance. Avec l'entrée en vigueur du décret du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire, la pièce de réemploi connaîtra un engouement, auquel répond la création de cette formation, et qui incitera de nombreux jeunes à une nouvelle vocation.

↳ Deux jours plus tard, ce sont onze entreprises qui ont été invitées, par Michel Roux, directeur de la revue Auto Recyclage, et Michel Chevalet, journaliste scientifique français, à monter sur scène, afin de se voir remettre un Trophée Auto Recyclage, une manifestation qui a pour objectif de soutenir les entreprises engagées dans les nouvelles filières de valorisation comme le plastique et le verre, et qui a rassemblé comme à chaque édition, près de 200 personnes attachées au recyclage automobile

Le classement s'est appuyé sur les déclarations environnementales que les Centres VHU (recycleurs automobiles) transmettent chaque année à l'Ademe. Afin de récompenser toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur structure, les catégories relatives à la valorisation et au réemploi se déclinent selon le nombre de véhicules recyclés annuellement (moins de 1 000 et plus de 1 000 VHU/an). Indépendant, le jury était composé de représentants des entreprises partenaires, à savoir Aliapur, Caréco, Darva, Indra, Derichebourg, Métal Recycling, Préférence Recyclage, Tracauto, Valorauto - Galloo. On retiendra que pour la première fois cette année, un trophée a récompensé le taux de valorisation illustrant la dualité de la filière par la conjugaison des performances du Centre VHU et du Centre de broyage (objectifs européens : TRR 85% et TRV 95%).

↳ Préférence Recyclage a remis le Trophée TRV Réutilisation Valorisation - moins de 1000 VHU, à l'entreprise Baudon Rouvreau (Les Herbiers, 85) et Aliapur, éco-organisme dédié à l'organisation de la collecte et du recyclage des pneus usagés, le Trophée RV Réutilisation Valorisation – plus de 1000 VHU à la société Rochis Récupération Services (Montdoumer, 46).

Caréco a remis le trophée Réutilisation Pièces - Moins de 1000 VHU à CG Auto Démolition (Roquebrune sur Argens, 83), et Indra (réseau regroupant 350 centres VHU), le Trophée Réutilisation Pièces – Plus de 1000 VHU, à la société Tilt Auto 56 (Cleguer, 56), qui travaille d'ailleurs régulièrement avec Guyot Environnement (à hauteur de 12 à 14 conteneurs par an).

Pour ce qui touche à la Valorisation du verre automobile, c'est le Groupe LGA situé à Allez et Cazeneuve (47) qui s'est vu remettre son Trophée par l'assureur Darva (qui gère 300 demandes d'enlèvement d'épaves automobiles par jour). Derichebourg ayant remis le Trophée qui consacre la politique menée en matière de Valorisation des plastiques automobiles à la société Surplus Auto (L'Union, 31).

Dans la catégorie TRV Réutilisation Valorisation, ce qui suppose un tandem bien huilé entre deux entreprises complémentaires, en l'occurrence un centre VHU et un Broyeur, ce sont Novu 24 (La Bachellerie, 24) et Sirmet (Brive La Gaillarde, 19) qui affichent ensemble un taux de valorisation de 97 %, qui ont reçu leur prix, lequel leur a été remis par l'Ademe. Et enfin dans la catégorie, TRR Réutilisation Recyclage, qui là encore, met en valeur le travail complémentaire de deux entreprises, un centre VHU et un Broyeur, ce sont ADCO (Chambray les Tours, 37), une entreprise créée par Henri de Kilmaine, et les Etablissements Menut (Saint Pierre des Corps, 37), une entreprise familiale disposant via 5 sites, d'une capacité de broyage de 500 véhicules/jour, qui se sont vues remettre leur Trophée par l'un des spécialistes du recyclage des pots catalytiques, Metal Recycling.

↳ Par ailleurs :

- ▶ le Trophée Communication a été remis par Tracauto (une petite entreprise triplement certifiée), à la société Caréco Paris (l'hypermarché de la pièce détachée, avec ses 5000 m<sup>2</sup> de surface de vente) pour sa campagne de communication mettant en exergue la filière VHU, tant en valorisation qu'en réemploi ;
- ▶ la Mention Spéciale du jury a été remise par Valorauto - Galloo (une entreprise qui affiche un taux de recyclage de 96,8%, disposant d'environ 30 hectares dédiés au recyclage des VHU, ce qui lui permet de traiter 1,6 million de métaux ferreux et 280 000 tonnes de RBA par an), au centre VHU Billaud Pièces Auto, lequel a opéré une véritable mutation en restructurant son activité sur un site high tech,
- ▶ et pour finir, le Trophée du magazine Auto Recyclage a été attribué à la société Dubourg Automobile, entreprise atypique située au cœur du vignoble bordelais, qui a conçu une ligne originale de traitement de la pièce de réemploi.

---

La reproduction en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit, des éléments (textes, photos, dessins, graphiques...) présents sur le site Internet Dechetcom.com est rigoureusement INTERDITE, sauf accord préalable écrit de l'éditeur. Dechetcom.com a confié la gestion de ses droits de copie au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).